

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Portefeuille de revenu Co-operators

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	63,07 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	123 568 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Co-operators Compagnie d'assurance-vie
Nombre total de parts en circulation :	1 088 235		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,19 %	106,65 \$	37 489
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,19 %	106,13 \$	249 937
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,30 %	105,73 \$	67 178
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,30 %	105,19 \$	283 569
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,68 %	102,55 \$	33 610
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,69 %	102,02 \$	166 308

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations et des actions de moyennes et grandes sociétés canadiennes et étrangères.

Dix principaux placements

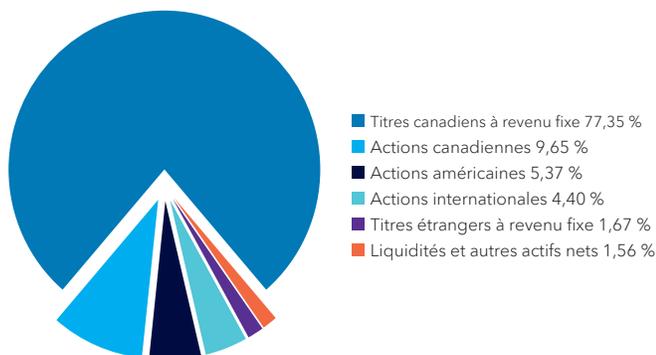
Fonds canadien à revenu fixe Co-operators	29,96 %
Fonds BlackRock indiciel d'obligations Univers Canada Co-operators	29,96 %
Fonds Fidelity Obligations canadiennes Co-operators	19,99 %
Fonds d'actions canadiennes Co-operators	5,03 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators	5,02 %
Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators	4,98 %
Fonds d'actions américaines Co-operators	2,53 %
Fonds BlackRock indiciel d'actions américaines Co-operators	2,53 %
	%
	%

Les 10 principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 8

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 011,52 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 0,14 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié avec une forte pondération d'obligations canadiennes génératrices de revenus. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer de petites fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5% Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. 4% 3% Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. 2% 1% 0% Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,19 %
	Sans frais d'acquisition	2,19 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,30 %
	Sans frais d'acquisition	2,30 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,68 %
	Sans frais d'acquisition	2,69 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Portefeuille de revenu équilibré Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	55,15 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	188 444 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Co-operators Compagnie d'assurance-vie
Nombre total de parts en circulation :	1 426 387		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,40 %	118,86 \$	55 483
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,40 %	118,25 \$	260 874
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,56 %	117,31 \$	78 050
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,57 %	116,72 \$	345 257
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,17 %	111,85 \$	86 365
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,18 %	111,29 \$	192 932

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations, des débetures et des actions de moyennes et grandes sociétés canadiennes et étrangères.

Dix principaux placements

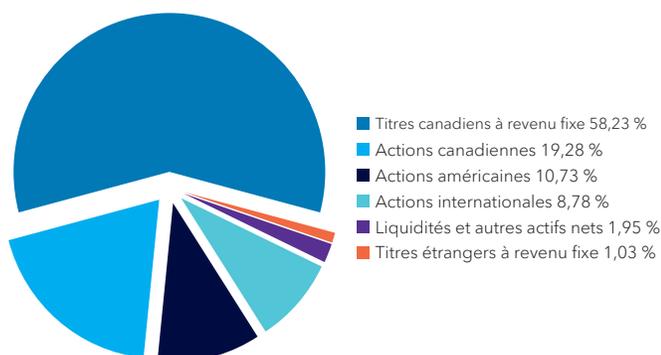
Fonds canadien à revenu fixe Co-operators	24,94 %
Fonds BlackRock indiciel d'obligations Univers Canada Co-operators	24,94 %
Fonds d'actions canadiennes Co-operators	10,04 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators	10,03 %
Fonds Fidelity Obligations canadiennes Co-operators	9,99 %
Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators	9,95 %
Fonds d'actions américaines Co-operators	5,06 %
Fonds BlackRock indiciel d'actions américaines Co-operators	5,05 %
	%
	%

Les 10 principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 8

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

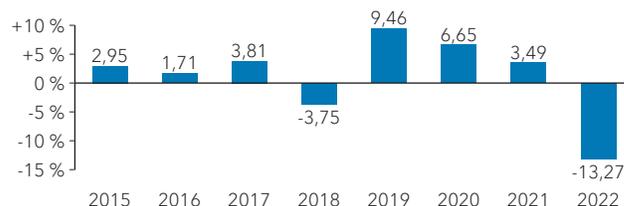
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 096,22 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 1,15 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié avec une faible pondération d'obligations canadiennes génératrices de revenus. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,40 %
	Sans frais d'acquisition	2,40 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,56 %
	Sans frais d'acquisition	2,57 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,17 %
	Sans frais d'acquisition	3,18 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Portefeuille de croissance équilibré Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	48,60 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	315 598 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Co-operators Compagnie d'assurance-vie
Nombre total de parts en circulation :	2 127 153		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,52 %	131,52 \$	83 576
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,52 %	130,83 \$	430 138
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,68 %	129,80 \$	117 564
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,69 %	129,13 \$	461 882
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,29 %	123,77 \$	122 526
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,30 %	123,12 \$	324 671

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations, des débetures et des actions de moyennes et grandes sociétés canadiennes et étrangères.

Dix principaux placements

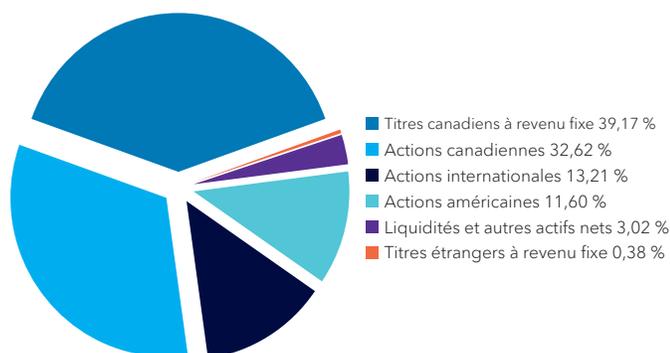
Fonds canadien à revenu fixe Co-operators	19,94 %
Fonds BlackRock indiciel d'obligations Univers Canada Co-operators	19,93 %
Fonds d'actions canadiennes Co-operators	15,05 %
Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators	14,91 %
Fonds Fidelity Frontière Nord MD Co-operators	10,04 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators	10,03 %
Fonds d'actions américaines Co-operators	5,05 %
Fonds BlackRock indiciel d'actions américaines Co-operators	5,05 %
	%
	%

Les 10 principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 8

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 203,06 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 2,34 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié avec une faible pondération d'actions canadiennes et étrangères. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3%. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5% 4% 3% 2% 1% 0% Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,52 %
	Sans frais d'acquisition	2,52 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,68 %
	Sans frais d'acquisition	2,69 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,29 %
	Sans frais d'acquisition	3,30 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Portefeuille de croissance Co-operators



Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	37,77 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	183 333 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Co-operators Compagnie d'assurance-vie
Nombre total de parts en circulation :	1 066 770		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,74 %	146,51 \$	71 890
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,75 %	145,75 \$	201 569
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,90 %	144,63 \$	64 186
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,91 %	143,88 \$	193 386
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,51 %	137,91 \$	77 201
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,52 %	137,17 \$	118 426

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations, des débetures et des actions de moyennes et grandes sociétés, réparties dans le monde entier.

Dix principaux placements

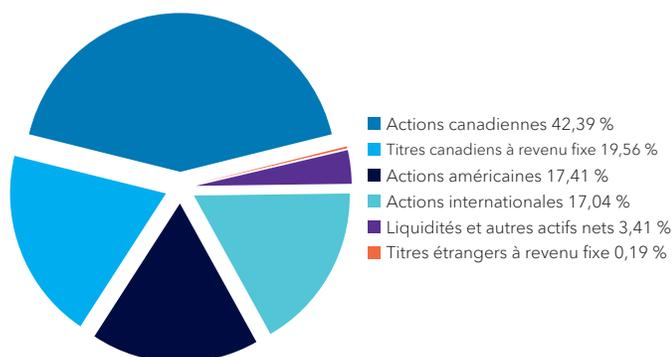
Fonds d'actions canadiennes Co-operators	20,04 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators	15,02 %
Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators	14,89 %
Fonds Fidelity Frontière Nord MD Co-operators	10,03 %
Fonds Fidelity Mondial Co-operators	10,03 %
Fonds canadien à revenu fixe Co-operators	9,95 %
Fonds BlackRock indiciel d'obligations Univers Canada Co-operators	9,95 %
Fonds d'actions américaines Co-operators	5,05 %
Fonds BlackRock indiciel d'actions américaines Co-operators	5,04 %
	%

Les 10 principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 9

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 331,52 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 3,64 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié avec une forte pondération d'actions canadiennes et étrangères. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3%. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5% 4% 3% 2% 1% 0% Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,74 %
	Sans frais d'acquisition	2,75 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,90 %
	Sans frais d'acquisition	2,91 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,51 %
	Sans frais d'acquisition	3,52 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : pbs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Portefeuille de croissance maximum Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	23,90 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	68 411 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Co-operators Compagnie d'assurance-vie
Nombre total de parts en circulation :	348 873		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,84 %	162,83 \$	25 655
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,85 %	162,02 \$	99 382
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,06 %	160,04 \$	22 284
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,07 %	159,22 \$	39 155
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,83 %	150,69 \$	16 986
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,85 %	149,91 \$	35 511

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de petites, moyennes et grandes sociétés, réparties partout dans le monde.

Dix principaux placements

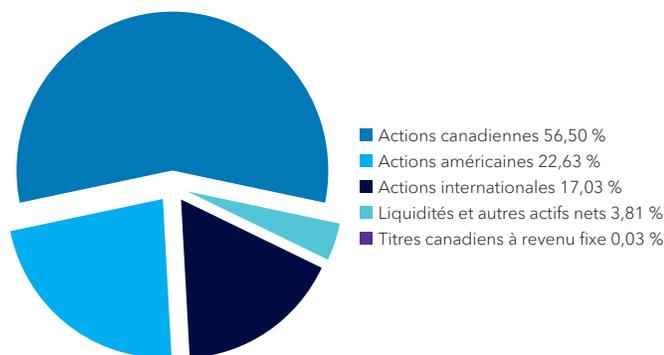
Fonds d'actions canadiennes Co-operators	20,00 %
Fonds Fidelity Frontière Nord MD Co-operators	15,02 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators	14,99 %
Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators	14,86 %
Fonds Fidelity Mondial Co-operators	10,01 %
Fonds BlackRock indiciel d'actions canadiennes Co-operators	10,01 %
Fonds d'actions américaines Co-operators	7,56 %
Fonds BlackRock indiciel d'actions américaines Co-operators	7,55 %
	%
	%

Les 10 principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 8

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 442,59 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 4,69 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Portefeuille de croissance maximum Co-operators



Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié composé d'actions canadiennes et étrangères. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5% 4% 3% 2% 1% 0% Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,84 %
	Sans frais d'acquisition	2,85 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,06 %
	Sans frais d'acquisition	3,07 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,83 %
	Sans frais d'acquisition	3,85 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Portefeuille NEI ER Sélect revenu Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 novembre 2012	Taux de rotation du portefeuille au 30 septembre 2022 :	19,33 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	2 412 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Placements NEI
Nombre total de parts en circulation :	22 661		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,66 %	108,03 \$	148
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,67 %	107,48 \$	6 349
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,77 %	107,14 \$	86
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,78 %	106,55 \$	7 710
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,16 %	103,93 \$	101
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,17 %	103,37 \$	4 687

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des obligations d'État et de sociétés, et dans des actions de petites, moyennes et grandes sociétés établies au Canada et à l'étranger qui respectent sa vision de l'investissement responsable.

Dix principaux placements

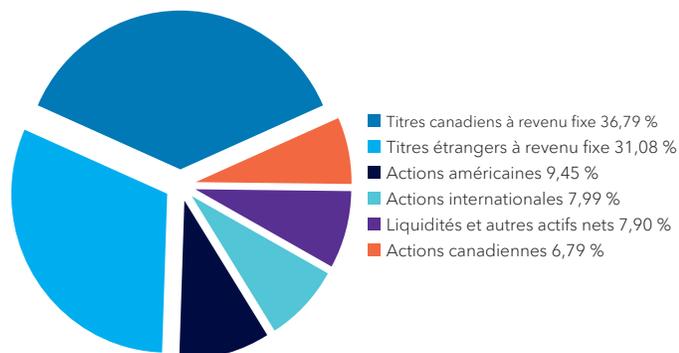
Fonds d'obligations canadiennes NEI	37,23 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	22,63 %
Fonds d'obligation d'impact mondiales NEI	12,75 %
Fonds d'actions américaines ER NEI	4,20 %
Fonds de dividendes mondial ER NEI	3,72 %
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	3,52 %
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	3,47 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	2,28 %
Fonds d'actions internationales ER NEI	2,03 %
Fonds d'actions mondiales ER NEI	1,77 %

Les 10 principaux placements représentent 93,60 % du fonds.

Nombre total de placements : 14

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

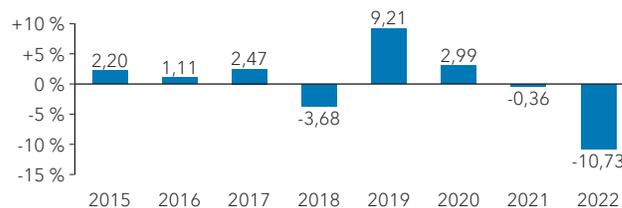
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 020,42 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 0,25 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié composé d'investissements responsables avec une forte pondération de titres à revenu fixe. L'investisseur doit pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,66 %
	Sans frais d'acquisition	2,67 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,77 %
	Sans frais d'acquisition	2,78 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,16 %
	Sans frais d'acquisition	3,17 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance Co-operators

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022



Placements. Assurances. Conseils.

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 novembre 2012	Taux de rotation du portefeuille au 30 septembre 2022 :	14,43 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	4 084 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Placements NEI
Nombre total de parts en circulation :	36 597		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,72 %	112,75 \$	1 875
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,72 %	112,18 \$	9 640
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,83 %	111,77 \$	1 045
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,84 %	111,20 \$	7 179
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,21 %	108,44 \$	5 976
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,22 %	107,88 \$	6 270

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des obligations d'État et de sociétés, et dans des actions de petites, moyennes et grandes sociétés établies au Canada et à l'étranger qui respectent sa vision de l'investissement responsable.

Dix principaux placements

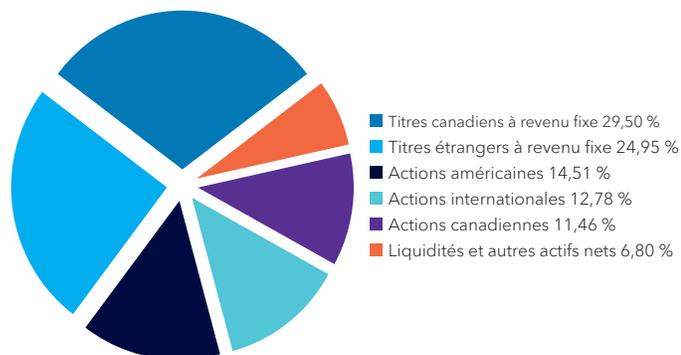
Fonds d'obligations canadiennes NEI	29,87 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	18,03 %
Fonds d'obligation d'impact mondiales NEI	9,00 %
Fonds d'actions américaines ER NEI	6,24 %
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	4,99 %
Fonds d'actions mondiales ER NEI	4,22 %
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	3,95 %
Fonds de dividendes mondial ER NEI	3,54 %
Fonds d'actions internationales ER NEI	3,53 %
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	3,07 %

Les 10 principaux placements représentent 86,44 % du fonds.

Nombre total de placements : 15

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 063,02 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 0,77 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié composé d'investissements responsables avec une faible pondération de titres à revenu fixe. L'investisseur doit pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5% 4% 3% 2% 1% 0% Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,72 %
	Sans frais d'acquisition	2,72 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,83 %
	Sans frais d'acquisition	2,84 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,21 %
	Sans frais d'acquisition	3,22 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Portefeuille NEI ER Sélect équilibré Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 novembre 2012	Taux de rotation du portefeuille au 30 septembre 2022 :	11,79 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	6 484 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Placements NEI
Nombre total de parts en circulation :	50 911		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,92 %	122,22 \$	2 197
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,92 %	121,60 \$	11 889
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,08 %	120,65 \$	888
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,09 %	120,03 \$	8 899
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,69 %	115,05 \$	2 741
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,70 %	114,46 \$	3 273

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des obligations d'État et de sociétés, et dans des actions de petites, moyennes et grandes sociétés établies au Canada et à l'étranger qui respectent sa vision de l'investissement responsable.

Dix principaux placements

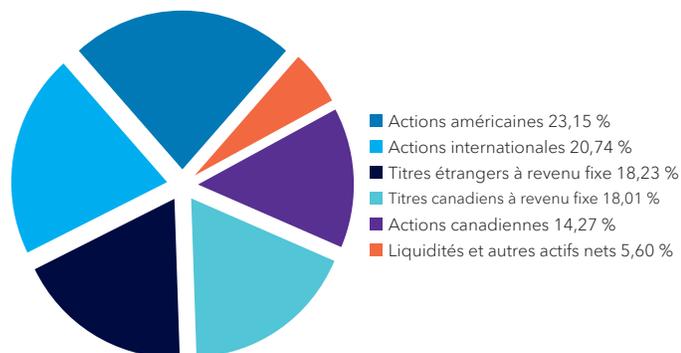
Fonds d'obligations canadiennes NEI	17,93 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	13,94 %
Fonds d'actions américaines ER NEI	10,82 %
Fonds d'actions mondiales ER NEI	6,71 %
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	5,87 %
Fonds d'actions internationales ER NEI	5,64 %
Fonds des marchés émergents NEI	4,66 %
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	4,62 %
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	4,43 %
Fonds de dividendes mondial ER NEI	4,05 %

Les 10 principaux placements représentent 78,67 % du fonds.

Nombre total de placements : 16

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

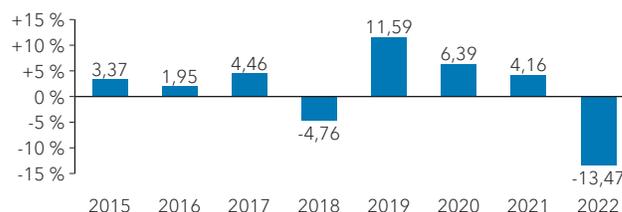
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 121,83 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 1,45 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Portefeuille NEI ER Sélect équilibré Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié composé d'investissements responsables avec une faible pondération d'actions canadiennes et étrangères. L'investisseur doit pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,92 %
	Sans frais d'acquisition	2,92 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,08 %
	Sans frais d'acquisition	3,09 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,69 %
	Sans frais d'acquisition	3,70 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Portefeuille NEI ER Sélect croissance Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 novembre 2012	Taux de rotation du portefeuille au 30 septembre 2022 :	14,30 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	6 264 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Placements NEI
Nombre total de parts en circulation :	44 455		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,97 %	135,70 \$	3 514
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,98 %	135,01 \$	8 548
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,14 %	133,95 \$	957
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,15 %	133,26 \$	4 665
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,75 %	127,74 \$	3 624
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,76 %	127,09 \$	7 382

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des obligations d'État et de sociétés, et dans des actions de petites, moyennes et grandes sociétés établies au Canada et à l'étranger qui respectent sa vision de l'investissement responsable.

Dix principaux placements

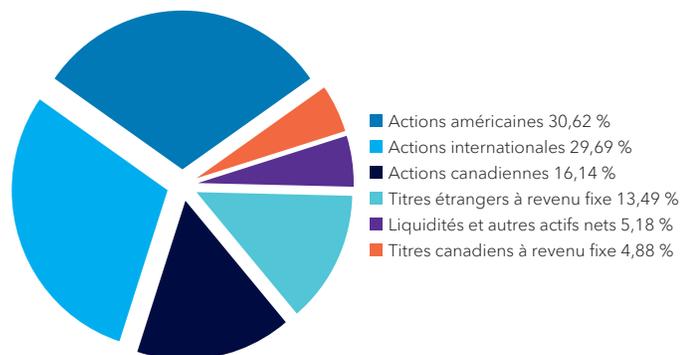
Fonds d'actions américaines ER NEI	20,64 %
Fonds d'actions internationales ER NEI	11,68 %
Fonds d'actions mondiales ER NEI	10,28 %
Fonds des marchés émergents NEI	6,90 %
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	6,51 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	6,25 %
Fonds de valeur mondial NEI	5,98 %
Fonds de croissance mondiales NEI	5,91 %
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	5,10 %
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	5,04 %

Les 10 principaux placements représentent 84,29 % du fonds.

Nombre total de placements : 15

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

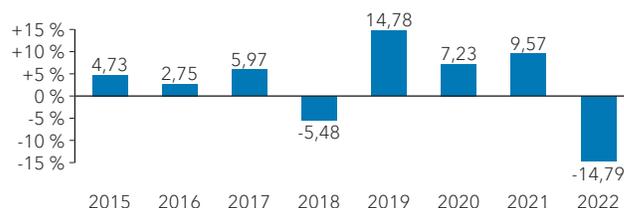
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 238,37 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 2,71 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié composé d'investissements responsables avec une forte pondération d'actions canadiennes et étrangères. L'investisseur doit pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5% 4% 3% 2% 1% 0% Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,97 %
	Sans frais d'acquisition	2,98 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,14 %
	Sans frais d'acquisition	3,15 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,75 %
	Sans frais d'acquisition	3,76 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Fonds canadien à revenu fixe Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	31 décembre 1991	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	149,32 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	237 407 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.
Nombre total de parts en circulation :	2 315 402		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,25 %	93,17 \$	2 267
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,25 %	92,69 \$	16 218
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,36 %	92,36 \$	18 053
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,36 %	91,89 \$	17 324
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,74 %	89,59 \$	2 598
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,75 %	89,13 \$	10 776

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations et des débiteures de sociétés qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

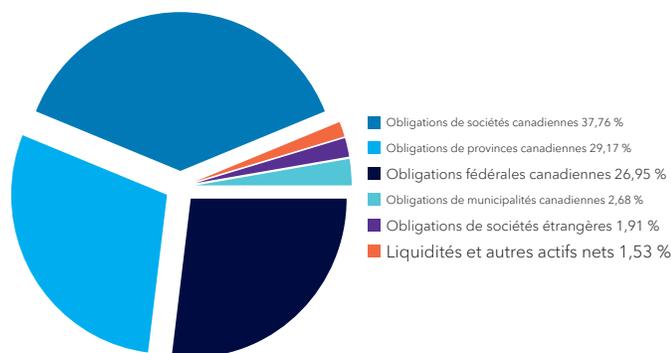
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,35 %, 15 juin 2023	9,55 %
Hydro-Québec, 6,00 %, 15 février 2040	6,37 %
Province de l'Ontario, 1,35 %, 2 décembre 2030	4,74 %
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 1 décembre 2053	3,96 %
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 septembre 2027	3,52 %
Province de l'Ontario, 2,90 %, 2 décembre 2046	3,36 %
Gouvernement du Canada, 5,75 %, 1 juin 2033	3,23 %
Province de l'Ontario, 2,90 %, 2 juin 2049	2,54 %
Hydro-Québec, 6,50 %, 15 février 2035	2,45 %
Gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 décembre 2029	2,26 %

Les 10 principaux placements représentent 41,98 % du fonds.

Nombre total de placements : 156

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

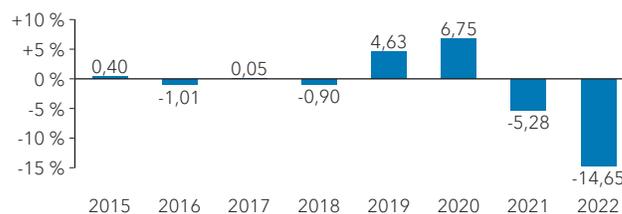
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 889,76 \$. Ce montant correspond à une moyenne de -1,45 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à moyen ou long terme qui recherchent des titres à revenu fixe pouvant procurer des revenus d'intérêt. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer de petites fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3%. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5% 4% 3% 2% 1% 0% Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,25 %
	Sans frais d'acquisition	2,25 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,36 %
	Sans frais d'acquisition	2,36 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,74 %
	Sans frais d'acquisition	2,75 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : pbs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Fonds du marché monétaire Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	31 décembre 1997	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	794,78 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	29 766 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.
Nombre total de parts en circulation :	278 868		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	1,45 %	100,63 \$	13 091
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	1,45 %	100,62 \$	73 057
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	1,51 %	100,29 \$	18 686
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	1,51 %	100,28 \$	22 729
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	1,56 %	99,60 \$	10 206
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	1,57 %	99,59 \$	8 944

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des placements canadiens à court terme du gouvernement du Canada, des provinces ou de sociétés canadiennes de grande qualité qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

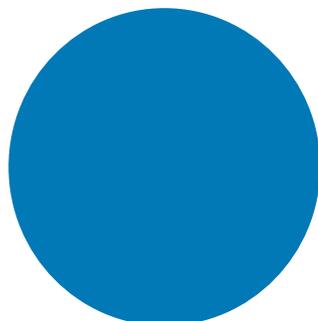
Bons du Trésor du Canada, 7 décembre 2023	11,34 %
Bons du Trésor du Canada, 16 février 2023	6,08 %
Bons du Trésor du Canada, 19 janvier 2023	5,49 %
Banner Trust, billet à escompte, 21 mai 2023	5,27 %
Stable Trust, billet à escompte, 26 mai 2023	5,27 %
King St Trust, billet à escompte, 24 mai 2023	4,94 %
Honda Canada Finance Inc, billet à escompte, 24 avril 2023	3,96 %
Bay Street Trust, billet à escompte, 21 mai 2023	3,95 %
Sure Trust, billet à escompte, 23 mai 2023	3,95 %
Storm King Trust, billet à escompte, 24 avril 2023	3,63 %

Les 10 principaux placements représentent 53,88 % du fonds.

Nombre total de placements : 28

Répartition des placements

31 décembre 2022



■ Trésorerie et titres à court terme 100,00 %

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 995,93 \$. Ce montant correspond à une moyenne de -0,05 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à court ou moyen terme qui recherchent des revenus d'intérêt et une grande liquidité. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer de petites fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3%. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5% 4% 3% 2% 1% 0% Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	1,45 %
	Sans frais d'acquisition	1,45 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	1,51 %
	Sans frais d'acquisition	1,51 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	1,56 %
	Sans frais d'acquisition	1,57 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,10 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,10 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Fonds équilibré Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	31 décembre 1991	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	73,33 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	158 761 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.
Nombre total de parts en circulation :	553 915		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,43 %	133,59 \$	8 329
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,43 %	132,92 \$	46 163
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,59 %	131,86 \$	10 813
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,60 %	131,19 \$	55 558
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,20 %	125,72 \$	9 556
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,21 %	125,08 \$	26 104

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations, des débetures et des actions de moyennes et grandes sociétés canadiennes et américaines, qui respectent la vision de l'investissement durable du fonds.

Dix principaux placements

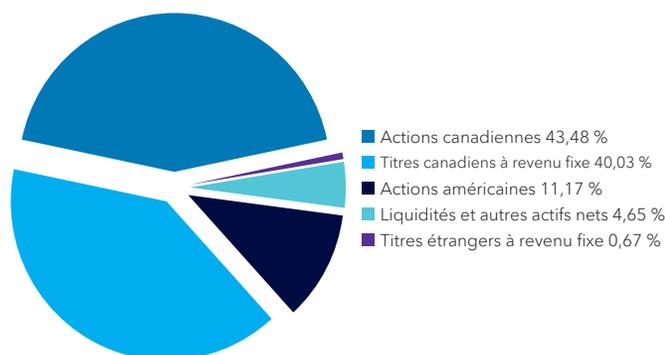
Fonds commun Addenda actions - États-Unis	11,15 %
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,35 %, 15 juin 2023	3,90 %
Banque Toronto-Dominion	3,16 %
Hydro-Québec, 6,00 %, 15 février 2040	2,63 %
Bons du Trésor du Canada, 19 janvier 2023	2,16 %
Banque Royale du Canada	2,15 %
Canadian Natural Resources Ltd.	1,99 %
Banque de Montréal	1,98 %
Bons du Trésor du Canada, 16 février 2023	1,87 %
Enbridge Inc.	1,83 %

Les 10 principaux placements représentent 32,82 % du fonds.

Nombre total de placements : 202

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 212,81 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 2,44 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à moyen ou long terme qui recherchent la croissance et les revenus grâce à une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5% 4% 3% 2% 1% 0% Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,43 %
	Sans frais d'acquisition	2,43 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,59 %
	Sans frais d'acquisition	2,60 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,20 %
	Sans frais d'acquisition	3,21 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : pbs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Fonds équilibré Mawer Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	15 mars 2011	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	3,20 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	173 832 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Mawer Investment Management Ltd.
Nombre total de parts en circulation :	1 235 743		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,59 %	135,14 \$	58 857
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,60 %	134,45 \$	315 172
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,76 %	133,39 \$	104 618
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,77 %	132,71 \$	357 629
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,37 %	127,18 \$	44 569
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,38 %	126,53 \$	99 275

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations, des débetures et des actions de petites, moyennes et grandes sociétés, réparties dans le monde entier.

Dix principaux placements

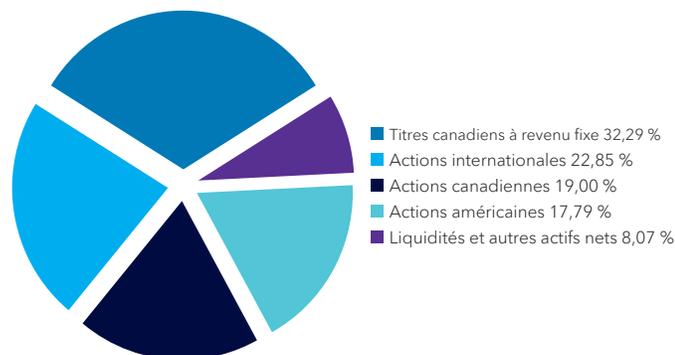
Fonds canadien d'obligations Mawer	32,38 %
Fonds d'actions américaines Mawer	18,05 %
Fonds d'actions internationales Mawer	16,39 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer	16,06 %
Fonds mondial de petites capitalisations Mawer	6,74 %
Fonds nouveau du Canada Mawer	3,63 %
Bons du Trésor du Canada, 30 mars 2023	2,36 %
Fonds d'actions marché émergents Mawer	1,11 %
Bons du Trésor du Canada, 11 mai 2023	0,94 %
Bons du Trésor du Canada, 25 mai 2023	0,91 %

Les 10 principaux placements représentent 98,57 % du fonds.

Nombre total de placements : 13

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 243,48 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 2,76 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à moyen ou long terme qui recherchent la croissance et les revenus grâce à une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,59 %
	Sans frais d'acquisition	2,60 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,76 %
	Sans frais d'acquisition	2,77 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,37 %
	Sans frais d'acquisition	3,38 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Fonds équilibré mondial Mawer Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	20 décembre 2021	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	15,23 %
Date où le fonds a été offert :	20 décembre 2021	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	1 333 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Mawer Investment Management Ltd.
Nombre total de parts en circulation :	14 998		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,59 %	88,59 \$	0
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,60 %	88,57 \$	4 865
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,76 %	88,43 \$	804
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,77 %	88,43 \$	2 694
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,37 %	87,90 \$	0
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,38 %	87,88 \$	1 594

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement ainsi que dans des obligations, des débetures et des actions de petites, moyennes et grandes sociétés, réparties dans le monde entier.

Dix principaux placements

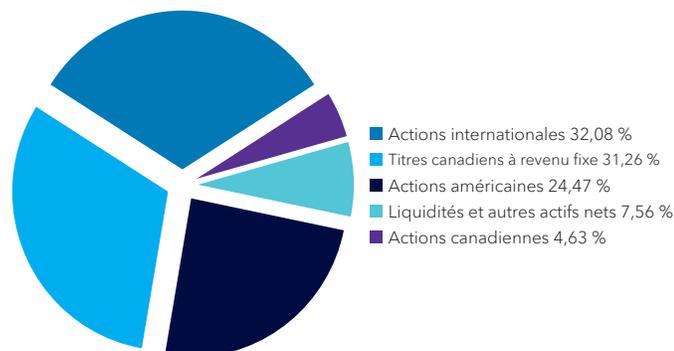
Fonds canadien d'obligations Mawer	31,26 %
Marsh & McLennan Companies Inc.	3,14 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,43 %
AON plc	2,40 %
Wolters Kluwer N.V.	2,29 %
Groupe CGI Inc.	2,20 %
KDDI Corporation	2,18 %
Microsoft Corporation	2,01 %
Roche Holding AG	1,91 %
Johnson & Johnson	1,84 %

Les 10 principaux placements représentent 51,66 % du fonds.

Nombre total de placements : 66

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

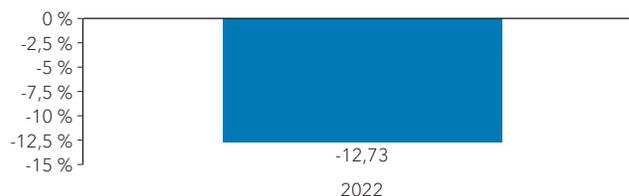
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 1 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 1 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 872,69 \$. Ce montant correspond à une moyenne de -12,73 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 1 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 1 dernières années, on note 0 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à moyen ou long terme qui recherchent la croissance et les revenus grâce à une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,59 %
	Sans frais d'acquisition	2,60 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,76 %
	Sans frais d'acquisition	2,77 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,37 %
	Sans frais d'acquisition	3,38 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : pbs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Fonds d'actions canadiennes Co-operators



Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	31 décembre 1991	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	20,19 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	186 739 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.
Nombre total de parts en circulation :	913 676		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,75 %	154,38 \$	2 502
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,76 %	153,59 \$	19 172
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,97 %	151,72 \$	4 974
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,98 %	150,95 \$	15 398
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,74 %	142,82 \$	2 708
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,76 %	142,09 \$	11 237

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions canadiennes de moyennes et grandes sociétés.

Dix principaux placements

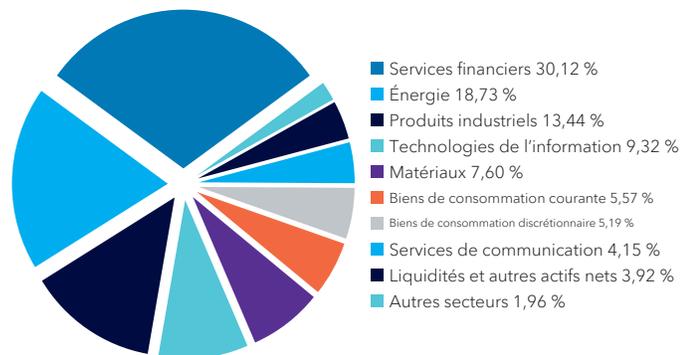
Banque Toronto-Dominion	6,98 %
Banque Royale du Canada	4,75 %
Banque de Montréal	4,38 %
Canadian Natural Resources Ltd.	4,37 %
Enbridge Inc.	4,04 %
Brookfield Corporation	4,00 %
Nutrien Ltd.	3,82 %
Banque de Nouvelle-Écosse	3,64 %
Chemin de fer Canadien Pacifique	3,53 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,27 %

Les 10 principaux placements représentent 42,78 % du fonds.

Nombre total de placements : 54

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 338,99 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 3,72 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance grâce à la plus-value que produisent les actions canadiennes. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5% 4% 3% 2% 1% 0% Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,75 %
	Sans frais d'acquisition	2,76 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,97 %
	Sans frais d'acquisition	2,98 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,74 %
	Sans frais d'acquisition	3,76 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Fonds des ressources canadiennes Co-operators



Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	13 janvier 2000	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	61,00 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	24 969 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.
Nombre total de parts en circulation :	133 069		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,29 %	128,37 \$	7 975
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,30 %	127,71 \$	21 475
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,57 %	125,62 \$	10 037
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,58 %	124,98 \$	10 732
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,40 %	117,78 \$	2 989
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	4,41 %	117,18 \$	23 246

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de sociétés du secteur des ressources naturelles qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

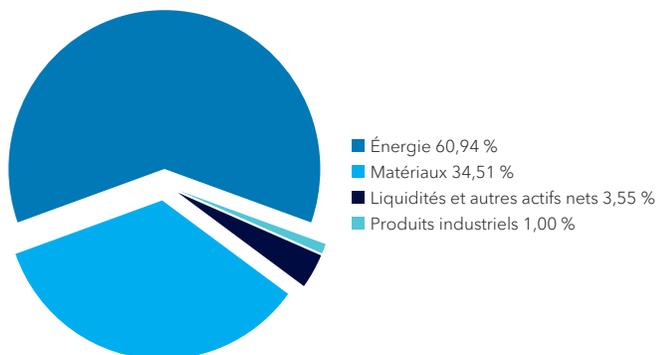
Canadian Natural Resources Ltd.	10,15 %
Enbridge Inc.	8,54 %
Nutrien Ltd.	7,94 %
TC Energy Corporation	7,08 %
Suncor Energy Inc.	6,53 %
ARC Resources Ltd.	6,14 %
CCL Industries Inc.	5,25 %
Tourmaline Oil Corporation	5,24 %
Genovus Energy Inc.	5,19 %
Franco-Nevada Corporation	4,69 %

Les 10 principaux placements représentent 66,75 % du fonds.

Nombre total de placements : 26

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

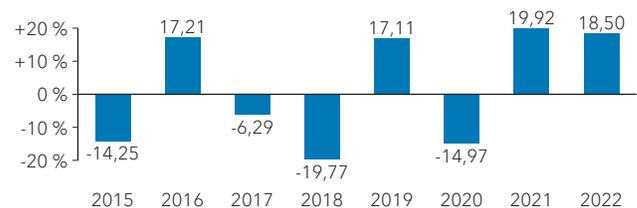
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 069,34 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 0,84 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance grâce à la plus-value que produisent les actions canadiennes, principalement dans les secteurs de l'énergie et des matières premières. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations du marché plus importantes que la moyenne.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5% Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. 4% 3% Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. 2% 1% 0% Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,29 %
	Sans frais d'acquisition	3,30 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,57 %
	Sans frais d'acquisition	3,58 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,40 %
	Sans frais d'acquisition	4,41 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : pbs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Fonds Fidelity Frontière Nord MD Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003	Taux de rotation du portefeuille au 30 juin 2022 :	34,72 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	98 911 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Fidelity Investments Canada s.r.i.
Nombre total de parts en circulation :	516 197		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,56 %	153,47 \$	2 555
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,57 %	152,69 \$	30 016
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,83 %	150,20 \$	5 561
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,85 %	149,44 \$	17 148
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,66 %	140,85 \$	3 700
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	4,68 %	140,13 \$	5 790

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions canadiennes de petites, moyennes et grandes sociétés. Il peut investir jusqu'à 30 % à l'extérieur du Canada.

Dix principaux placements

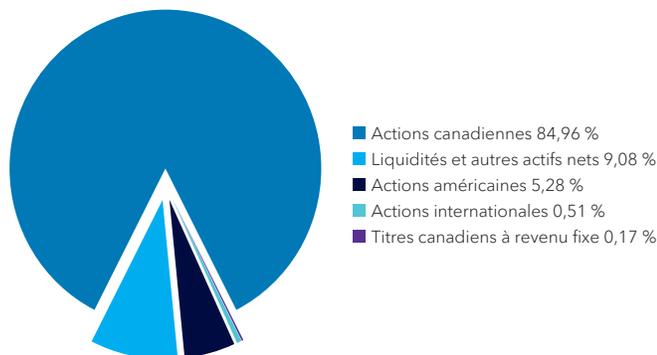
Banque Royale du Canada	6,42 %
Banque Toronto-Dominion	4,80 %
Chemin de fer Canadien Pacifique	4,68 %
Rogers Communications Inc.	4,31 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,56 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,31 %
Groupe CGI Inc.	3,23 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,14 %
Dollarama Inc.	3,09 %
Intact Corporation financière	2,68 %

Les 10 principaux placements représentent 39,22 % du fonds.

Nombre total de placements : 120

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 333,82 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 3,67 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance grâce à la plus-value que produisent les actions canadiennes. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3%. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5% 4% 3% 2% 1% 0% Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,56 %
	Sans frais d'acquisition	3,57 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,83 %
	Sans frais d'acquisition	3,85 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,66 %
	Sans frais d'acquisition	4,68 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	15 mars 2011	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	24,85 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	125 460 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Mawer Investment Management Ltd.
Nombre total de parts en circulation :	747 002		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,92 %	150,03 \$	12 438
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,92 %	149,26 \$	29 494
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,14 %	147,45 \$	14 008
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,15 %	146,70 \$	28 252
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,91 %	138,81 \$	7 883
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,92 %	138,10 \$	11 735

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions canadiennes de moyennes et grandes sociétés.

Dix principaux placements

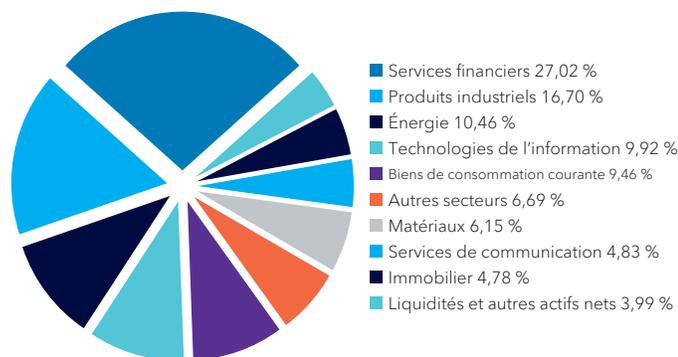
Canadian Natural Resources Ltd.	5,35 %
Banque Royale du Canada	5,08 %
Banque Toronto-Dominion	4,73 %
Chemin de fer Canadien Pacifique	3,92 %
Finning International Inc.	3,84 %
Les Compagnies Loblaw Limitée	3,68 %
Suncor Energy Inc.	3,66 %
Banque de Montréal	3,63 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,60 %
Groupe CGI Inc.	3,47 %

Les 10 principaux placements représentent 40,96 % du fonds.

Nombre total de placements : 48

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 315,40 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 3,49 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance grâce à la plus-value que produisent les actions canadiennes. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,92 %
	Sans frais d'acquisition	2,92 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,14 %
	Sans frais d'acquisition	3,15 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,91 %
	Sans frais d'acquisition	3,92 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Fonds de dividendes PH&N Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	20 décembre 2021	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	19,75 %
Date où le fonds a été offert :	20 décembre 2021	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	24 971 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Nombre total de parts en circulation :	900 095		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,81 %	100,25 \$	7 309
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,81 %	100,24 \$	33 005
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,03 %	100,02 \$	9 257
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,04 %	100,02 \$	19 813
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,80 %	99,25 \$	5 818
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,81 %	99,24 \$	8 644

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des titres canadiens qui versent des dividendes ou produisent un revenu.

Dix principaux placements

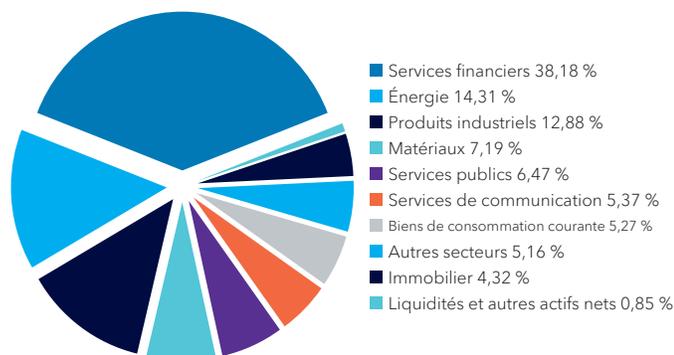
Banque Royale du Canada	8,32 %
Banque Toronto-Dominion	7,52 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,30 %
Chemin de fer Canadien Pacifique	4,24 %
Banque de Montréal	4,07 %
Enbridge Inc.	3,98 %
Brookfield Corporation	3,33 %
Société Financière Manuvie	3,21 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,05 %
Banque de Nouvelle-Écosse	3,04 %

Les 10 principaux placements représentent 45,06 % du fonds.

Nombre total de placements : 53

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 1 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 1 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 969,28 \$. Ce montant correspond à une moyenne de -3,07 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 1 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 1 dernières années, on note 0 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à moyen ou long terme qui recherchent les revenus et la croissance grâce à la plus-value que produisent les actions canadiennes. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,81 %
	Sans frais d'acquisition	2,81 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,03 %
	Sans frais d'acquisition	3,04 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,80 %
	Sans frais d'acquisition	3,81 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Fonds Fidelity Mondial Co-operators



Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003	Taux de rotation du portefeuille au 31 mars 2022 :	37,64 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	55 307 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Fidelity Investments Canada s.r.i.
Nombre total de parts en circulation :	288 074		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,50 %	173,77 \$	6 925
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,51 %	172,88 \$	55 827
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,78 %	170,09 \$	4 960
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,79 %	169,22 \$	28 657
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,61 %	159,47 \$	6 951
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	4,62 %	158,65 \$	13 773

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de petites, moyennes et grandes sociétés, réparties partout dans le monde.

Dix principaux placements

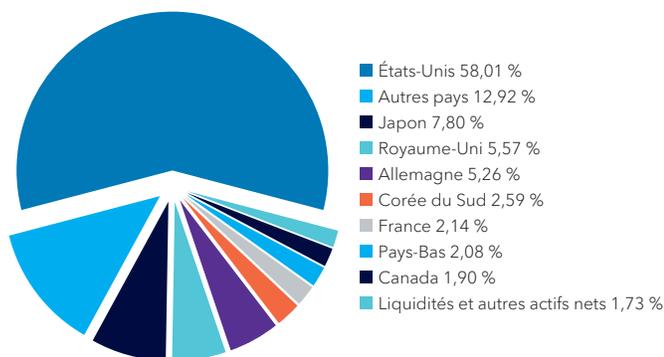
Microsoft Corporation	4,41 %
Alphabet Inc.	2,37 %
JPMorgan Chase & Co.	2,34 %
UnitedHealth Group Inc.	2,21 %
Johnson & Johnson	2,06 %
Chemin de fer Canadien Pacifique	1,90 %
HCA Healthcare Inc.	1,87 %
Amerisource Bergen Corporation	1,82 %
Mastercard Incorporated	1,77 %
Cigna Corporation	1,60 %

Les 10 principaux placements représentent 22,35 % du fonds.

Nombre total de placements : 116

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 562,67 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 5,74 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance grâce à une vaste gamme de titres étrangers. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5% Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. 4% 3% Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. 2% 1% 0% Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,50 %
	Sans frais d'acquisition	3,51 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,78 %
	Sans frais d'acquisition	3,79 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,61 %
	Sans frais d'acquisition	4,62 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Fonds d'actions mondiales Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	22 décembre 2014	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	33,82 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	24 614 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.
Nombre total de parts en circulation :	208 823		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,09 %	140,75 \$	1 930
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,10 %	140,04 \$	8 055
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,37 %	137,74 \$	665
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,38 %	137,04 \$	2 657
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,20 %	129,13 \$	417
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	4,21 %	128,48 \$	2 674

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de moyennes et grandes sociétés, réparties dans le monde entier, qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

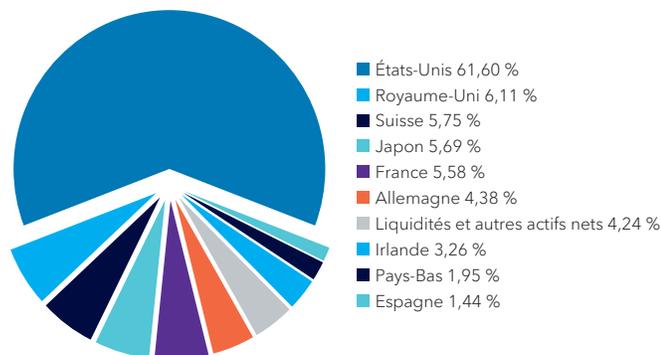
Thermo Fisher Scientific Inc.	3,42 %
UnitedHealth Group Inc.	3,25 %
Visa Inc.	3,01 %
Microsoft Corporation	2,96 %
Fiserv, Inc.	2,88 %
CVS Health Corporation	2,83 %
Middleby Corporation	2,59 %
Becton, Dickinson and Company	2,46 %
Wabtec Corporation	2,23 %
United Parcel Service Inc.	2,16 %

Les 10 principaux placements représentent 27,79 % du fonds.

Nombre total de placements : 64

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

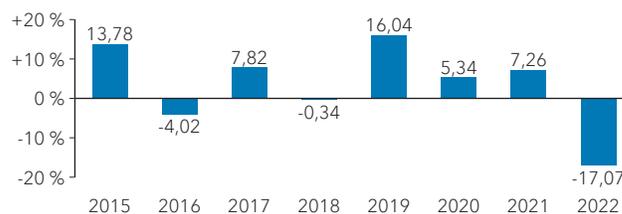
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 275,88 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 3,09 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs intéressés par une croissance à long terme et désirant investir dans une vaste gamme d'actions durables, réparties dans le monde entier. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,09 %
	Sans frais d'acquisition	3,10 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,37 %
	Sans frais d'acquisition	3,38 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,20 %
	Sans frais d'acquisition	4,21 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Fonds d'actions internationales Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	20 décembre 2021	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	68,11 %
Date où le fonds a été offert :	20 décembre 2021	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	613 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.
Nombre total de parts en circulation :	7 210		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,07 %	82,12 \$	11
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,08 %	82,11 \$	1 504
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,35 %	81,90 \$	0
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,36 %	81,88 \$	468
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,18 %	81,22 \$	0
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	4,19 %	81,20 \$	1

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de moyennes et grandes sociétés généralement établies à l'extérieur du Canada et des États-Unis qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

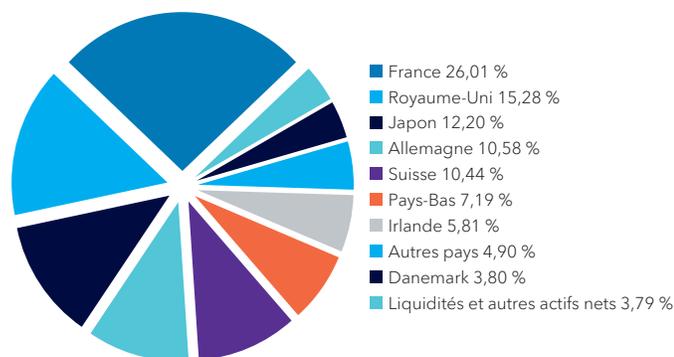
Novo Nordisk A/S	3,80 %
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,70 %
Schneider Electric S.A.	3,64 %
Linde AG	3,58 %
RELX Group plc	3,32 %
Compagnie Financière Richemont SA	3,24 %
Experian plc	3,21 %
SAP SE	2,88 %
Prudential plc	2,85 %
Diageo plc	2,77 %

Les 10 principaux placements représentent 32,99 % du fonds.

Nombre total de placements : 51

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

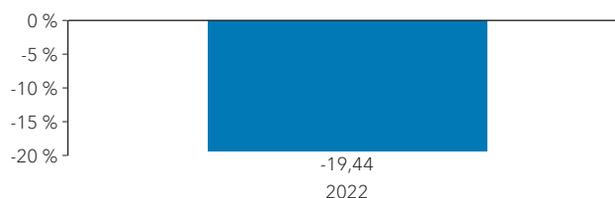
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 1 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 1 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 805,60 \$. Ce montant correspond à une moyenne de -19,44 % par année.

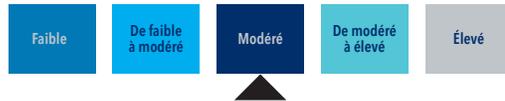
Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 1 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 1 dernières années, on note 0 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs intéressés par une croissance à long terme et désirant investir dans une vaste gamme d'actions durables, principalement à l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'investisseur doit pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5% 4% 3% 2% 1% 0% Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,07 %
	Sans frais d'acquisition	3,08 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,35 %
	Sans frais d'acquisition	3,36 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,18 %
	Sans frais d'acquisition	4,19 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	15 mars 2011	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	28,13 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	140 683 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Mawer Investment Management Ltd.
Nombre total de parts en circulation :	1 125 497		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,03 %	138,73 \$	11 568
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,04 %	138,03 \$	37 608
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,30 %	135,77 \$	7 591
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,31 %	135,07 \$	29 166
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,13 %	127,27 \$	6 406
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	4,15 %	126,62 \$	11 671

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de moyennes et grandes sociétés généralement établies à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Dix principaux placements

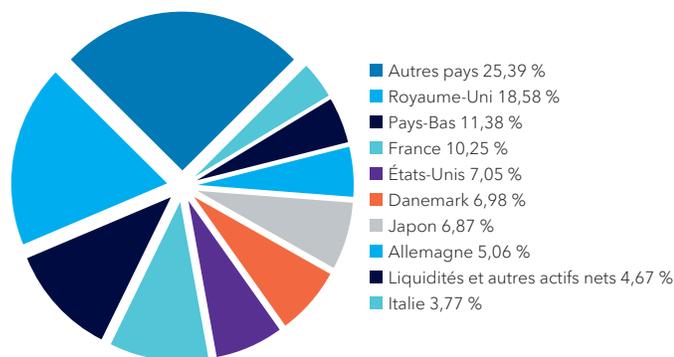
AON plc	5,65 %
Wolters Kluwer N.V.	4,64 %
Bunzl plc	3,49 %
RELX Group plc	3,44 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Ltd.	2,98 %
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	2,96 %
Novo Nordisk A/S	2,84 %
Roche Holding AG	2,56 %
AstraZeneca PLC	2,53 %
Deutsche Boerse AG	2,37 %

Les 10 principaux placements représentent 33,46 % du fonds.

Nombre total de placements : 67

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 258,49 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 2,92 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance grâce à une vaste gamme d'actions provenant principalement des marchés hors de l'Amérique du Nord. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5% 4% 3% 2% 1% 0% Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,03 %
	Sans frais d'acquisition	3,04 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,30 %
	Sans frais d'acquisition	3,31 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,13 %
	Sans frais d'acquisition	4,15 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : pbs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Fonds d'actions américaines Mawer Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	20 décembre 2021	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	9,49 %
Date où le fonds a été offert :	20 décembre 2021	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	1 643 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Mawer Investment Management Ltd.
Nombre total de parts en circulation :	18 477		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,75 %	88,19 \$	315
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,76 %	88,18 \$	8 169
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,03 %	87,95 \$	0
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,04 %	87,93 \$	4 656
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,86 %	87,21 \$	1 079
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,87 %	87,20 \$	39

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de moyennes et grandes sociétés établies aux États-Unis.

Dix principaux placements

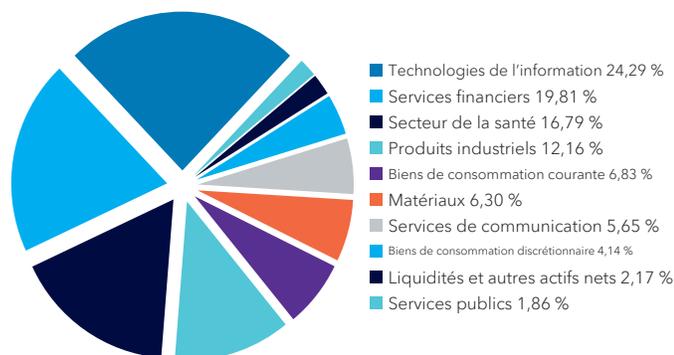
Marsh & McLennan Companies Inc.	4,60 %
Microsoft Corporation	4,28 %
Amphenol Corporation	4,27 %
Visa Inc.	3,89 %
Procter & Gamble Company	3,49 %
UnitedHealth Group Inc.	3,33 %
Waters Corporation	3,26 %
Alphabet Inc.	3,22 %
Becton, Dickinson and Company	3,09 %
Arthur J. Gallagher & Co.	3,06 %

Les 10 principaux placements représentent 36,49 % du fonds.

Nombre total de placements : 62

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

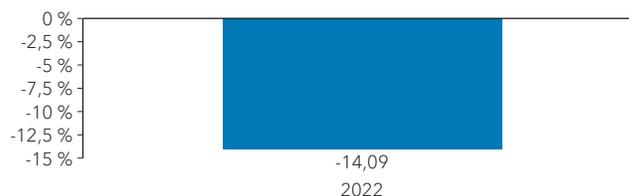
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 1 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 1 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 859,06 \$. Ce montant correspond à une moyenne de -14,09 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 1 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 1 dernières années, on note 0 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs intéressés par une croissance à long terme et désirant investir principalement dans des actions de grandes sociétés américaines. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5% 4% 3% 2% 1% 0% Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,75 %
	Sans frais d'acquisition	2,76 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,03 %
	Sans frais d'acquisition	3,04 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,86 %
	Sans frais d'acquisition	3,87 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur MC

Fonds d'actions américaines Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2022

Bref aperçu

Date de création du fonds :	31 mars 1994	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2022 :	31,33 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	107 263 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.
Nombre total de parts en circulation :	633 956		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,76 %	201,57 \$	13 984
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,76 %	200,54 \$	63 376
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,03 %	197,24 \$	12 528
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,04 %	196,24 \$	40 598
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,86 %	184,88 \$	10 643
100 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,87 %	183,93 \$	30 624

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de moyennes et grandes sociétés établies aux États-Unis qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

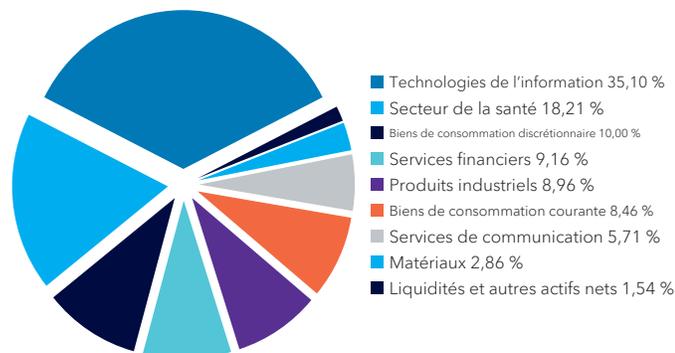
Microsoft Corporation	6,23 %
Apple Inc.	6,00 %
Broadcom Inc.	4,52 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	3,66 %
Alphabet Inc.	3,41 %
JPMorgan Chase & Co.	3,39 %
TJX Companies Inc.	3,17 %
Visa Inc.	3,10 %
UnitedHealth Group Inc.	2,90 %
Honeywell International Inc.	2,86 %

Les 10 principaux placements représentent 39,24 % du fonds.

Nombre total de placements : 49

Répartition des placements

31 décembre 2022



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 8 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 8 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 802,39 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 7,64 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 8 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs intéressés par une croissance à long terme et désirant investir principalement dans des actions de grandes sociétés américaines. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3%. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5% 4% 3% 2% 1% 0% Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,76 %
	Sans frais d'acquisition	2,76 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,03 %
	Sans frais d'acquisition	3,04 %
75 % capital-échéance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,86 %
	Sans frais d'acquisition	3,87 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : pbs_wealth_mgmt@cooperators.ca